

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 089-22

Objet : TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE (modifications tarifs voirie N°1)

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 du 17 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire et plus particulièrement le point N°2 permettant de fixer les droits et tarifs au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération n°21/052 du 8/12/2021 portant sur la tarification des services communaux à partir du 1/1/2022 ;

CONSIDERANT la complexité liée à la mise en conformité de propriété au regard du règlement de service public d'assainissement du GPGE ;

CONSIDERANT la demande de riverains qui pour mettre en conformité leur installation privative doivent réaliser des gargouilles sur les trottoirs pour permettre le raccordement de leur gouttière au caniveau ;

CONSIDERANT que les ouvrages sur domaine public sont soumis à tarification ;

CONSIDERANT que la tarification communal n'avait pas encore instauré de tarification pour la réalisation de cet ouvrage sur domaine public ;

DECIDE

D'APPLIQUER une nouvelle tarification pour la réalisation d'une gargouille sur trottoir au tarif de 232 € (forfait pour 1 gargouille) ;

D'APPLIQUER la nouvelle grille tarifaire ci-jointe pour la tarification des droits de voirie ;

DIT que ces tarifs sont valables à compter du 1^{er} octobre 2022 et jusqu'à ce qu'une nouvelle décision ou délibération soit adoptée.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 28 septembre 2022.

Le Maire


Ludovic TORO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220928-089-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

